TERMS OF REFERENCE:

Consultancy to develop participatory governance manual for the Kivu-Kinshasa Green Corridor

Version française ci-dessous

1. Background

The Kivu-Kinshasa Green Corridor (the "Green Corridor" or "Couloir Vert") is an initiative of the Government of the Democratic Republic of Congo (DRC), launched by President Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo and formally established as a community reserve through Ministerial Decree No. 25/01 in January 2025.

Covering approximately 544,270 km^2 from eastern DRC to Kinshasa, it constitutes the world's largest tropical reserve and is intended to integrate conservation of the Congo Basin's forests and biodiversity with inclusive economic development, improved livelihoods, strengthened community participation, and greater stability and security. The initiative seeks to protect approximately 100,000 km^2 of primary forest and 60,000 km^2 of carbon-rich peatlands while creating opportunities for sustainable investment and economic activity.

The Green Corridor is deliberately designed not simply as a conventional protected area, but as a landscape in which conservation, sustainable economic activity, community livelihoods, infrastructure, and private-sector investment can coexist where activities are compatible with the Corridor's environmental and social objectives.

The Green Corridor's stated objectives include, among others:

- protecting forests, biodiversity, ecological systems and ecosystem services;
- supporting sustainable livelihoods and economic opportunities for communities;
- strengthening the participation and role of local communities and other stakeholders in management;
- attracting responsible private-sector investment in sectors including agriculture, energy and transport;
- supporting food security, connectivity and economic integration between eastern and western DRC;
- contributing to peace, stability, and strengthened rule of law;
- ensuring that economic activity within the Corridor is compatible with its environmental and social objectives; and
- establishing transparent, accountable, and credible governance arrangements.

To promote community rights and good governance, the decree mandates the development of guidelines on financial and environmental transparency and accountability; participatory governance principles, including procedures for obtaining Free, Prior and Informed Consent; operational arrangements for protected area management; a manual for

assessing green economy criteria; public inquiry methodologies, including participatory mapping; and a complaints and appeals mechanism. An Independent Committee comprising Congolese and international community rights organisations has been established and tasked with developing these instruments and, more broadly, ensuring that community rights and interests are effectively integrated into the governance and management of the reserve.

2. The consultancy

The objective of the consultancy is to develop a practical, internationally credible and context-appropriate **participatory governance manual** that incorporates (a) the principles, processes and procedures for participatory governance of the Couloir Vert; (b) methods for public inquiry and identification of rights-holders, including participatory mapping requirements; and (c) procedures for free, prior and informed consent (FPIC) of local populations.

Developed in close collaboration with RFUK, APEM and other members of the Independent Committee, the manual should include the following provisions for the participatory governance of the reserve and requirements for project developers:

Participatory Governance Framework

I. **Purpose, Scope and Legal Framework:** Defines the purpose, scope and legal basis for participatory governance within the Green Corridor, including alignment with applicable Congolese laws, customary governance systems and relevant international standards relating to human rights, participation and FPIC.

II. **Vision and Objectives:** Establishes a clear vision and objectives for inclusive, community-centred conservation, sustainable development, natural resource governance, community-led initiatives, and participatory land-use planning.

III. **Governance Principles:** Sets out the core principles governing the Green Corridor, including participation, self-determination, transparency, accountability, equity, inclusion, environmental sustainability and social sustainability, together with requirements for their application in governance and decision-making processes.

IV. **Rights, Roles and Responsibilities:** Defines the rights, roles, responsibilities and decision-making authority of Indigenous Peoples, local communities, customary authorities, civil society organisations, government institutions, Green Corridor bodies and private sector actors.

V. **Governance Structures and Representation:** Establishes governance structures, forums and representation mechanisms from community to national level, including measures to ensure meaningful participation of Indigenous Peoples and local communities, promote the representation of women, youth and marginalised groups, and prevent elite capture and exclusion.

VI. **Participatory land management:** In line with laws and policies in place, promotes participatory management of the reserve including land-use planning, community forestry and other tenure based models.

VII. **Decision-Making, Accountability and Dispute Resolution:** Establishes procedures for participatory decision-making, community validation, accountability, oversight, conflict resolution, including measures to address disputes and risks of political interference.

Requirements for Project Developers

VIII. **Project Classification Framework:** Supports the establishment of a project typology and eligibility criteria concerning consultation, participatory mapping, FPIC, community participation and safeguard requirements according to project type, scale, location, potential impacts and level of risk, including recognition of community-led projects.

IX. **Public Consultation Requirements:** Defines minimum standards and procedures for public consultation, including stakeholder identification, information disclosure, consultation methodologies, participation requirements, timelines, documentation, reporting obligations and independent oversight requirements.

X. **Participatory Mapping Requirements:** Establishes requirements for participatory mapping to identify rights holders, customary tenure systems, land and resource use, cultural heritage sites, affected stakeholders and areas of significance, including provisions for validation, data governance and integration into project planning and decision-making.

XI. **Free, Prior and Informed Consent (FPIC) Requirements:** Defines the legal and policy basis, applicability thresholds, procedural requirements, verification arrangements, documentation standards, monitoring requirements and appeals mechanisms for FPIC processes, including requirements for obtaining, maintaining and renewing consent throughout the project cycle where appropriate. This should also establish legally binding FPIC requirements and procedures for all projects within the corridor that would require an environmental and social impact assessment.

XII. **Community Participation Throughout the Project Cycle:** Establishes requirements for meaningful and effective community participation throughout project identification, design, approval, implementation, monitoring, evaluation and adaptive management, including mechanisms for ongoing engagement, feedback and community influence over decisions affecting their rights and interests.

The manual must ensure consistency with other guides and tools being developed for the Couloir Vert, notably, but not limited to, the Grievance and Redress Mechanism, auditing requirements and the Green Economy Criteria Assessment Framework. The consultants may also be requested to review the effectiveness of the manual and framework at the end of the Couloir Vert pilot phase (2027-2028) and periodically thereafter, and to propose any necessary amendments to reflect evolving governance arrangements, legal frameworks, and international standards applicable to the Green Corridor.

3. Scope of Work and Deliverables

Using a participatory approach and in close collaboration with APEM and other members of the Committee, the consultancy will be divided into two phases of work: (i) scoping and information gathering, and (ii) manual design and development.

Phase 1: Information Gathering and Scoping (January – February 2027)

The consultant will:

- Consult with the Independent Committee and the Virunga Foundation on the scope and content of the Manual, as well as the consultation process for its further development;
- Review existing national and international laws, policies, and regulations relating to public participation, environmental and social impact assessments, and Free, Prior and Informed Consent (FPIC), to ensure the Manual is grounded in existing legal, policy, and institutional frameworks and promotes policy coherence;
- Work with APEM to identify potential field visits and design a methodology to examine the concrete experiences of participatory governance and tools: what works, the difficulties encountered and what could be adapted to the Green Corridor.
- A short diagnosis/benchmark of existing practices and systems, accompanied by an analysis of their relevance and adaptability to the Green Corridor.
- Support the development of a project typology and green economy criteria to ensure that the requirements set out in the Manual are proportionate to the type, scale, and potential impacts of proposed projects.

Deliverables:

- Detailed work plan and manual contents;
- Stakeholder and institutional mapping;
- Review of applicable legal and policy frameworks and mapping of relevant international standards; and
- Inception Report consisting of the above.

Phase 2: Manual Development and Validation (March - September 2027)

The consultant will:

- Develop a consultation framework and methodology for the Participatory Governance Manual;
- Support consultations with key stakeholders at the local, provincial, and national levels, and analyse and incorporate the findings into the Manual;
- ~~Support pilot testing of the Manual using selected project case studies~~;
- Based on stakeholder feedback and ~~pilot testing~~ lessons from case studies, prepare a final version of the Manual, including associated procedures and templates; and
- Develop recommendations on the human and financial resources, as well as the institutional arrangements, required to ensure the effective participatory governance of the reserve.

Deliverables:

- Participatory Governance Framework and consultation methodology;
- First complete draft of the Green Corridor Participatory Governance Manual based on consultation outcomes;
- Pilot testing and stakeholder consultation report;
- Final Green Corridor Participatory Governance Manual;
- Recommendations for implementation, institutionalisation, and capacity building.

The final methodology will be agreed between RFUK, APEM and other members of the Committee.

4. Required Consultant Qualifications and Experience

The assignment may be undertaken by an individual consultant or a team of consultants. The consultant(s) should demonstrate:

- A university degree in environmental science, social sciences, or a related field;
- Demonstrated knowledge of the Congo Basin, DRC and rainforest conservation;
- Proven expertise in and commitment to rights-based and participatory development approaches;
- A strong understanding of environmental and social safeguards;
- Excellent written and oral communication skills in both English and French; and
- Demonstrated experience working with civil society and government stakeholders on policy-related issues.

5. Level of Effort and Location

The consultancy is expected to require approximately **6 to 9 months of intermittent and/or full-time professional engagement**, depending on the proposed methodology.

In coordination RFUK, APEM and other members of the Independent Committee, the consultant will be expected to undertake meetings and consultations in Kinshasa and, as appropriate, selected locations within the Green Corridor.

Given the geographic scale, security environment and diversity of communities and activities within the Corridor, the consultant should propose an efficient combination of:

- desk-based review;
- virtual consultations;
- targeted field missions (these field missions will be organised by APEM and partners).

All fieldwork should comply with applicable security protocols.

6. Proposal Requirements

Interested consultants or firms should submit:

a. Technical proposal;

b. Proposed methodology and work plan, including for working with APEM and others;

c. CVs of key personnel;

d. Examples of comparable manuals or frameworks developed;

e. Relevant references;

f. Description of experience in DRC and/or Central Africa;

g. Proposed level of effort;

h. Financial proposal; and

i. Confirmation of availability for the six-nine-month assignment.

7. Consultancy Management, Timeline and Delivery Arrangements

The consultancy will work closely with RFUK, APEM and other members of the Independent Committee and is expected to involve approximately six-nine months of intermittent and/or full-time engagement, depending on the proposed methodology and workplan. The anticipated start date is **4 January 2027**.

We anticipate that the assignment will require around **60 consultancy days** in total. Applicants should clearly indicate the number of days allocated to each proposed milestone and deliverable as part of their methodology and budget submission.

The development of the manual will be undertaken through a through a combination of desk-based review, virtual and in-person consultations, as well as local outreach and fieldwork activities that will primarily be led by APEM. The consultant will be expected to participate in an inception meeting which is due to take place in Kinshasa planned for January or February. Travel, accommodation and subsistence costs associated with attending the meeting will be covered by RFUK in accordance with RFUK's travel policy.

Applicants may propose limited travel if they consider it necessary to strengthen the quality of the assignment. Any proposed travel should be clearly justified within the methodology and budget. Unless otherwise agreed with RFUK in advance, all travel costs should be included within the financial proposal.

The consultant will be contracted by RFUK, which will provide day-to-day management of the assignment and serve as the primary point of contact throughout the consultancy. RFUK and APEM will be responsible for coordinating access to project documentation, facilitating introductions to key stakeholders, consolidating feedback from partners, and providing technical guidance to the consultant. The consultant will also be expected to participate in periodic progress meetings with RFUK and the Independent Committee, anticipated to take place approximately once per month, with additional meetings convened as required.

Final approval of deliverables will rest with RFUK, considering comments and recommendations provided through the review process.

8. HOW TO SUBMIT A PROPOSAL

Interested consultants or firms should submit their proposal, together with all documents listed in Section 6 (Proposal Requirements), by email to procurement@rainforestuk.org no later than **26 November 2026 (9AM UK time)**. For questions or requests for clarification, please contact us on procurement@rainforestuk.org before 13 November. We will aim to respond in three working days from receipt of questions. All proposals will be reviewed by RFUK and selected representatives of the Independent Committee. Shortlisted applicants will be invited to an online interview to further discuss their proposal and suitability for the consultancy. The interviews are currently provisionally scheduled for 10 December.

TERMES DE RÉFÉRENCE

Cabinet de conseil pour élaborer un manuel de gouvernance participative pour le couloir vert Kivu-Kinshasa

1. Contexte

Le Couloir Vert Kivu-Kinshasa (le « Couloir Vert ») est une initiative du Gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC), lancée par le président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo et officiellement établie comme réserve communautaire par le décret ministériel n° 25/01 en janvier 2025.

S'étendant sur environ 544 270 km^2 de l'est de la RDC à Kinshasa, elle constitue la plus grande réserve tropicale au monde et vise à intégrer la conservation des forêts et de la biodiversité du bassin du Congo à un développement économique inclusif, à l'amélioration des moyens de subsistance, à un renforcement de la participation communautaire, ainsi qu'à une plus grande stabilité et sécurité. L'initiative vise à protéger environ 100 000 km^2 de forêts primaires et 60 000 km^2 de tourbières riches en carbone tout en créant des opportunités d'investissement durable et d'activité économique.

Le Couloir Vert est délibérément conçu non seulement comme une zone protégée conventionnelle, mais comme un paysage où la conservation, l'activité économique durable, les moyens de subsistance communautaires, les infrastructures et l'investissement du secteur privé peuvent coexister lorsque les activités sont compatibles avec les objectifs environnementaux et sociaux du Couloir.

Les objectifs déclarés du Couloir Vert comprennent notamment :

- protéger les forêts, la biodiversité, des systèmes écologiques et des services écosystémiques ;
- soutenir des moyens de subsistance durables et des opportunités économiques pour les communautés ;
- renforcer la participation et le rôle des communautés locales et des autres parties prenantes dans la gestion ;
- attirer des investissements responsables du secteur privé dans des secteurs tels que l'agriculture, l'énergie et les transports ;
- soutenir la sécurité alimentaire, la connectivité et l'intégration économique entre l'est et l'ouest de la RDC ;
- contribuer à la paix, à la stabilité et au renforcement de l'État de droit ;
- veiller à ce que l'activité économique au sein du Couloir soit compatible avec ses objectifs environnementaux et sociaux ; et
- établir des dispositifs de gouvernance transparents, responsables et crédibles.

Pour promouvoir les droits des communautés et la bonne gouvernance, le décret exige l'élaboration de lignes directrices sur la transparence et la responsabilité financières et environnementales ; des principes de gouvernance participative, y compris les procédures pour obtenir le consentement libre, préalable et éclairé ; des dispositions opérationnelles pour la gestion des aires protégées ; un manuel pour évaluer les critères de l'économie verte ; des méthodologies d'enquête publique, y compris la cartographie participative ; et un mécanisme de gestion des plaintes et des recours. Un Comité indépendant composé d'organisations congolaises et internationales de défense des droits des

communautés a été créé et chargé de développer ces instruments et, plus largement, de garantir que les droits et intérêts communautaires soient efficacement intégrés dans la gouvernance et la gestion de la réserve.

2. Le cabinet de conseil

L'objectif du cabinet est de développer un manuel de gouvernance participative pratique, crédible à l'international et adapté au contexte, qui intègre (a) les principes, processus et procédures de gouvernance participative du Couloir Vert ; (b) des méthodes d'enquête publique, y compris les exigences de cartographie participative ; et (c) les procédures pour le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) des populations locales.

Développé en étroite collaboration avec RFUK, APEM et d'autres membres du Comité indépendant, le manuel devrait inclure des dispositions pour la gouvernance participative de la réserve ainsi que des exigences pour les promoteurs de projets:

Cadre de gouvernance participative:

I. **Objet, portée et cadre juridique** : Définit l'objet, la portée et le fondement juridique de la gouvernance participative au sein du Couloir Vert, y compris son alignement sur les lois congolaises applicables, les systèmes de gouvernance coutumière et les normes internationales pertinentes relatives aux droits humains, à la participation et au Consentement Libre, Préalable et Éclairé (CLIP).

II. **Vision et objectifs** : Établit une vision claire et des objectifs pour une conservation inclusive centrée sur les communautés, le développement durable, la gouvernance des ressources naturelles, les initiatives portées par les communautés et la planification participative de l'utilisation des terres.

III. **Principes de gouvernance** : Énonce les principes fondamentaux régissant le Couloir Vert, notamment la participation, l'autodétermination, la transparence, la redevabilité, l'équité, l'inclusion, la durabilité environnementale et la durabilité sociale, ainsi que les exigences relatives à leur application dans les processus de gouvernance et de prise de décision.

IV. **Droits, rôles et responsabilités** : Définit les droits, rôles, responsabilités et pouvoirs décisionnels des Peuples Autochtones, des communautés locales, des autorités coutumières, des organisations de la société civile, des institutions gouvernementales, des organes du Couloir Vert et des acteurs du secteur privé.

V. **Structures de gouvernance et représentation** : Établit les structures de gouvernance, les instances de concertation et les mécanismes de représentation du niveau communautaire au niveau national, y compris les mesures visant à garantir une participation effective des Peuples Autochtones et des communautés locales, à promouvoir la représentation des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés, et à prévenir la captation des processus décisionnels par les élites ainsi que l'exclusion.

VI. **Gestion participative des terres** : Conformément aux lois et politiques en vigueur, cette approche favorise la gestion participative de la réserve, incluant l'aménagement du territoire, la foresterie communautaire et d'autres modèles fondés sur les régimes fonciers.

VII. **Prise de décision, redevabilité et règlement des différends** : Établit les procédures de prise de décision participative, de validation communautaire, de redevabilité, de supervision et de résolution des conflits, y compris les mesures destinées à traiter les différends et à réduire les risques d'ingérence politique.

Exigences applicables aux développeurs de projets:

VIII. **Cadre de classification des projets** : Appuie la mise en place d' une typologie et critères d'éligibilité concernant des projets permettant de déterminer les exigences en matière de consultation, de cartographie participative, de Consentement Libre, Préalable et Éclairé (CLIP), de participation communautaire et de sauvegardes, en fonction du

type de projet, de son ampleur, de sa localisation, de ses impacts potentiels et de son niveau de risque, y compris la reconnaissance des projets portés par les communautés.

IX. **Exigences en matière de consultation publique** : Définit les normes minimales et les procédures applicables à la consultation publique, y compris l'identification des parties prenantes, la divulgation des informations, les méthodologies de consultation, les exigences de participation, les calendriers, la documentation, les obligations de production de rapports et les exigences en matière de supervision indépendante.

X. **Exigences en matière de cartographie participative** : Établit les exigences relatives à la cartographie participative afin d'identifier les détenteurs de droits, les régimes fonciers coutumiers, les usages des terres et des ressources, les sites du patrimoine culturel, les parties prenantes affectées et les zones d'importance particulière, y compris les dispositions relatives à la validation, à la gouvernance des données et à l'intégration des résultats dans la planification et la prise de décision des projets.

XI. **Exigences relatives au Consentement Libre, Préalable et Éclairé (CLIP)** : Définit la base juridique et politique, les seuils d'application, les exigences procédurales, les mécanismes de vérification, les normes de documentation, les exigences de suivi ainsi que les mécanismes de recours applicables aux processus de CLIP, y compris les exigences relatives à l'obtention, au maintien et, lorsque nécessaire, au renouvellement du consentement tout au long du cycle de vie du projet. Cela devrait également instaurer des exigences et des procédures juridiquement contraignantes en matière de consentement libre, informé et préalable (CLIP) pour tous les projets situés dans le Couloir qui nécessiteraient une évaluation des impacts environnementaux et sociaux.

XII. **Participation communautaire tout au long du cycle de projet** : Établit les exigences visant à garantir une participation communautaire significative et efficace à toutes les étapes du cycle de projet, depuis l'identification, la conception et l'approbation du projet jusqu'à sa mise en œuvre, son suivi, son évaluation et sa gestion adaptative, y compris des mécanismes favorisant un engagement continu, la prise en compte des retours d'information et l'influence des communautés sur les décisions affectant leurs droits et leurs intérêts.

Le manuel doit garantir la cohérence avec d'autres guides et outils développés pour le Couloir Vert, notamment, mais sans s'y limiter, le Mécanisme de gestion des plaintes et de Réparation, les exigences d'audit et le Cadre d'évaluation des Critères de l'Économie Verte. Les consultants peuvent également être invités à examiner l'efficacité du manuel et du cadre à la fin de la phase pilote du Couloir Vert (2027), puis périodiquement par la suite, et de proposer les modifications nécessaires pour refléter l'évolution des arrangements de gouvernance, des cadres juridiques et des normes internationales applicables au Couloir vert.

3. Champ des travaux et livrables

En adoptant une approche participative et en étroite collaboration avec l'APEM et les autres membres du Comité, le cabinet soutiendra deux phases de travail : (i) la définition du cadrage et la collecte d'informations, et (ii) la conception et le développement manuels.

Phase 1 : Collecte d'informations et élaboration du périmètre (Janvier – Février 2027)

Le consultant devra :

- Consulter le Comité indépendant et la Fondation Virunga sur la portée et le contenu du Manuel, ainsi que sur le processus de consultation pour son développement ultérieur ;
- Examiner les lois, politiques et réglementations existantes relatives à la participation publique, aux évaluations d'impact environnemental et social, ainsi qu'au consentement libre, préliminaire et éclairé (FPIC), afin de s'assurer que le Manuel est fondé sur les cadres juridiques, politiques et institutionnels existants et favorise la cohérence des politiques ;

- Collaborer avec l'APEM pour identifier les visites de terrain potentielles et concevoir une méthodologie permettant d'examiner les expériences concrètes de gouvernance participative et de cartographie participative : ce qui fonctionne, les difficultés rencontrées et les éléments susceptibles d'être adaptés au Couloir.
- Établir un bref diagnostic ou une analyse comparative des pratiques et systèmes existants, assorti d'une analyse de leur pertinence et de leur adaptabilité au Couloir vert.
- Soutenir l'élaboration d'une typologie de projet et de critères d'économie verte afin de garantir que les exigences énoncées dans le Manuel soient proportionnelles au type, à l'échelle et aux impacts potentiels des projets proposés.

Livrables :

- Plan de travail détaillé et contenu du manuel ;
- Cartographie des parties prenantes et institutionnelles ;
- Examen des cadres juridiques et politiques applicables et cartographie des normes internationales pertinentes ; et
- Rapport d'origine comprenant ce qui précède.

Phase 2 : Développement manuel et validation (Mars – Septembre 2027)

Le consultant devra :

- Élaborer un cadre de consultation et une méthodologie pour le Manuel de gouvernance participative ;
- Soutenir les consultations avec les parties prenantes clés aux niveaux local, provincial et national, et analyser et intégrer les résultats dans le Manuel ;
- ~~Soutenir les tests pilotes du manuel en utilisant certaines activités du projet « Corridor vert » ou des études de cas représentatives ;~~
- Sur la base des retours des parties prenantes et des enseignements tirés ~~des tests pilotes~~, préparez une version finale du Manuel, incluant les procédures et modèles associés ; et
- Élaborer des recommandations sur les ressources humaines et financières, ainsi que sur les arrangements institutionnels, nécessaires pour garantir une gouvernance participative efficace de la réserve.

Livrables :

- Cadre de gouvernance participative et méthodologie de consultation ;
- Premier brouillon complet du Manuel de gouvernance participative du Couloir vert basé sur les résultats de la consultation ;
- Essais pilotes et rapport de consultation des parties prenantes ;
- Manuel final de gouvernance participative du Couloir vert ;
- Recommandations pour la mise en œuvre, l'institutionnalisation et le renforcement des capacités.

La méthodologie définitive sera convenue entre RFUK, l'APEM et les autres membres du comité.

4. Qualifications et expérience requises de consultant

La mission peut être réalisée par un consultant individuel ou une équipe de consultants. Le(s) consultant(s) doivent démontrer :

- Un diplôme universitaire avancé en sciences de l'environnement, sciences sociales ou un domaine connexe ;

- Connaissance démontrée du bassin du Congo, RDC et de la conservation des forêts tropicales ;
- Expertise avérée et engagement envers des approches de développement fondées sur les droits et participatives ;
- Une solide compréhension des garanties environnementales et sociales ;
- Excellentes compétences en communication écrite et orale en anglais et en français ; et
- Expérience démontrée de travail avec les acteurs de la société civile et du gouvernement sur des questions liées aux politiques publiques.

5. Niveau d'effort et localisation

Le conseil initial devrait nécessiter environ **6 á 9mois d'engagement professionnel intermittent et/ou à temps plein**, selon la méthodologie proposée.

Le(s) consultant(s) devront mener des réunions et consultations à Kinshasa et, si nécessaire, dans certains lieux du Green Couloir.

Compte tenu de l'échelle géographique, de l'environnement sécuritaire et de la diversité des communautés et activités au sein du Couloir, le consultant devrait proposer une combinaison efficace de :

- examen à la demande ;
- consultations virtuelles ;
- des missions ciblées sur le terrain (ces missions de terrain seront organisées séparément par APEM et ses partenaires).

Tout travail de terrain doit respecter les protocoles de sécurité applicables.

6. Exigences de proposition

Les consultants ou entreprises intéressés doivent soumettre :

a. Proposition technique ;
b. Méthodologie et plan de travail proposés y compris pour travailler avec APEM et d'autres ;
c. CV du personnel clé ;
d. Des exemples de manuels ou cadres comparables développés ;
e. Références pertinentes ;
f. Description de l'expérience en RDC et/ou en Afrique centrale ;
g. Niveau d'effort proposé ;
h. Proposition financière ; et
i. Confirmation de disponibilité pour laperiode de travaille.

7. Gestion de la mission, calendrier et modalités de réalisation

La mission de conseil s'effectuera en étroite collaboration avec RFUK, APEM et d'autres membres du Comité indépendant. Elle devrait s'étendre sur une période d'environ **six à neuf mois**, selon un rythme qui pourra être ponctuel et/ou à temps plein, en fonction de la méthodologie et du plan de travail proposés. La date de début prévue est le **4 janvier 2027**.

La mission devrait nécessiter environ **60 jours** de travail. Dans leur proposition méthodologique et budgétaire, les candidats devront indiquer clairement le nombre de jours alloués à chaque étape clé et à chaque livrable.

L'élaboration du manuel reposera sur une combinaison de travaux documentaires, de consultations (virtuelles et en présentiel), ainsi que d'activités de terrain et de concertation locale, principalement pilotées par APEM. Le consultant devra participer à une réunion de lancement, prévue à Kinshasa en janvier ou février. Les frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance liés à cette réunion seront pris en charge par RFUK, conformément à sa politique de voyage.

Les candidats peuvent proposer des déplacements, s'ils estiment que ceux-ci sont nécessaires pour garantir la qualité de la mission. Tout déplacement envisagé devra être dûment justifié dans la méthodologie et le budget. Sauf accord préalable avec RFUK, l'ensemble des frais de déplacement doit être inclus dans la proposition financière.

Le consultant sera engagé par RFUK, qui assurera le suivi quotidien de la mission et servira d'interlocuteur principal tout au long de la prestation. RFUK et APEM se chargeront de faciliter l'accès à la documentation du projet, de mettre en relation le consultant avec les parties prenantes clés, de centraliser les retours des partenaires et d'apporter un appui technique. Le consultant devra également participer à des réunions de suivi périodiques avec RFUK et le Comité indépendant — prévues environ une fois par mois, avec possibilité de réunions supplémentaires si nécessaire.

La validation finale des livrables relèvera de RFUK, qui prendra en compte les commentaires et recommandations formulés au cours du processus d'examen.

8. Comment soumettre une proposition

Les consultants ou cabinets intéressés sont invités à soumettre leur proposition, accompagnée de l'ensemble des documents énumérés à la section 6 (« Exigences relatives à la proposition »), par courriel à l'adresse procurement@rainforestuk.org, au plus tard le **26 novembre 2026 (à 9h00, heure du Royaume-Uni)**. Pour toute question ou demande de précision, veuillez nous contacter à l'adresse procurement@rainforestuk.org avant le 13 novembre. Nous nous efforcerons de répondre dans un délai de trois jours ouvrables suivant la réception de vos questions. Toutes les propositions seront examinées par RFUK ainsi que par des représentants sélectionnés du Comité indépendant. Les candidats présélectionnés seront invités à un entretien en ligne afin d'approfondir la discussion sur leur proposition et leur adéquation avec la mission de conseil. Ces entretiens sont, à ce stade, provisoirement prévus pour le 10 décembre.

> **Note éditoriale : version française issue du texte bilingue, avec correction des erreurs manifestes de traduction et de langue. Les dispositions de fond sont conservées ; une validation juridique reste recommandée.**